



Compte-rendu

Conseil syndical extraordinaire du mercredi 16 décembre 2020

- date de convocation le 11 décembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 34

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures, les membres du conseil syndical, légalement convoqués, en visio-conférence, sous la présidence de Sandra FERRARI, présidente du Syndicat mixte des stations des Bauges.

- étaient présents :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BALTHAZARD	Pierre-Louis	Grand Lac	X			
BASTIEN	Patrick	Grand Lac		X		A. HUYNH
BERTHOMIER	Christian	Grand Chambéry		X		C. TRAHAND
BRUN	Pierre	Grand Chambéry		X		C. PIERRETON
CAMUS	Gilles	Grand Lac	X			
DUMAZ	Gérard	Grand Chambéry	X			
DUMAZ	Régis	Grand Chambéry	X			
EXERTIER DIT MONNARD	Philippe	Grand Lac	X			
FABRE	Maryse	Grand Chambéry	X			
FERRARI	Sandra	Grand Chambéry	X			
GALENE	Pierre-Damien	Grand Chambéry	X			
GENNARO	Alexandre	Grand Chambéry			X	
GIMENEZ	André	Grand Lac	X			
GINOLLIN	Pascal	Grand Chambéry			X	
GOGNY	Christian	Grand Chambéry	X			
GONTHIER	Gérard	Grand Lac			X	
GRELLIER	Jean-Marc	Grand Lac	X			
HAERINCK	Sabrina	Grand Chambéry		X		M. FABRE
HUYNH	Antoine	Grand Lac	X			
LEOUTRE	Jean-Marc	Grand Chambéry			X	
MANZATO	Jean-Marie	Grand Lac		X		K. REVOL
MONTORO	Marie-Pierre	Grand Lac			X	
MORAND	Marc	Grand Lac	X			
PETIT GUILLAUME	Sophie	Grand Lac		X		PL. BALTHAZARD
POILLEUX	Nicolas	Grand Lac		X		JM. VIAL
POMMAT	Dominique	Grand Chambéry			X	
REVOL	Karine	Grand Lac	X			
SALOMON	Marie-Thérèse	Grand Lac		X		
TICHKIEWITCH	Serge	Grand Chambéry			X	
TRAHAND	Cécile	Grand Chambéry	X			
TURNAR	Alexandra	Grand Chambéry			X	
VAIRYO	Nicolas	Grand Lac	X			
VANIN	Gaëtan	Grand Chambéry		X		R. DUMAZ
VIAL	Jean-Marc	Grand Lac	X			
TOTAL :			17	9	8	

Délégués Suppléants (6) :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Votant
BEBERT	Thierry	Grand Chambéry		
EXERTIER	Bruno	Grand Lac		
FRAYSSE	Claudie	Grand Lac		
PIERRETON	Christophe	Grand Chambéry	X	X
REGAIRAZ	Michel	Grand Chambéry		
WILLANO	Valérie	Grand Lac		
TOTAL :			1	1

Personnel assistant technique ou administratif :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé
ANTHONIOZ	Jérémy	Régie SGR –domaine alpin		X
DENYS	Marie-Laure	Syndicat mixte des stations des Bauges	X	
GIMOND	Frédéric	Grand Lac		
GODALLIER	Johann	Syndicat mixte des stations des Bauges	X	
GOUDOUNEIX	Michel	Grand Chambéry		
GRANGE	Damien	SEM des Bauges	X	
LAVASSIERE	Laurent	Grand Lac	X	
PERRIN	Franck	Régie SGR –domaine nordique	X	
PRUVOST	Anthony	Grand Chambéry	X	
RAMPNOUX	Pascal	Trésorier Principal d'Aix-Les-Bains		X

Le conseil syndical est réuni sur convocation du 11 décembre 2020.

Le quorum est atteint (**17** titulaires, **1** suppléants admis au vote, **8** pouvoirs, soit **18** présents pour **26** suffrages).

Ordre du jour :*Compétences obligatoires :*

Remontées mécaniques – ouverture des tapis et tarifs associés.

Remontées mécaniques – ouverture des téléskis / télésièges aux clubs.

Questions diverses.

Compétences optionnelles : néant.

Sandra FERRARI ouvre la séance et remercie tous les membres présents ;

1. REMONTEES MECANIKES – OUVERTURE DES TAPIS ET TARIFS ASSOCIES

Sandra FERRARI informe les membres du conseil syndical que les indications et contre-indications se succèdent depuis plusieurs jours, ne laissant aucune certitude quant à une possible ouverture des remontées mécaniques.

De même, les modes de calcul pour l'éligibilité au fonds de solidarité ont également changé ces dernières heures. Damien GRANGE précise qu'il a été fixé un plafond de 3 millions d'euros. En cas de non-dépassement de ce plafond, il est possible de prétendre à 70 % des charges fixes liées à l'exploitation des remontées mécaniques, elles-mêmes fixées à 70 % du chiffre d'affaires en incluant les missions de sécurisation des domaines. Ce calcul s'effectue sur la seule période de fermeture, estimée à 20% de la période d'activité. Cette aide représente donc environ 9,8% des charges fixes pour le mois de décembre. Damien Grange indique que, sous réserve de nouvelles modalités de calcul, l'aide pour Aillons-Margériaz serait d'environ 212.000€.

Christian GOGNY insiste sur la complexité pour les stations d'y voir clair, de trouver les bons chiffres et surtout de rester confiants quant à l'état de santé financier des stations.

Il indique également qu'une réunion va se tenir avec les banques de financements pour qu'elles soutiennent les stations en prenant en compte les bons indicateurs financiers.

Franck PERRIN indique que pour Savoie Grand Revard, sous la même réserve de nouvelles modalités de calcul, le montant perçu dans le cadre du fonds de solidarité serait de 118.000€ environ.

Sandra Ferrari rappelle qu'initialement les tapis ne sont pas considérés comme remontées mécaniques et ne sont pas soumis à achat de titres. La question de leur ouverture se pose donc, à destination ou non du grand public, ou exclusivement de l'ESF, avec également la problématique de la gestion des flux dans un espace restreint.

Christian GOGNY précise qu'il faut être extrêmement attentif aux décisions gouvernementales quant à la prise en compte ou non du chiffre d'affaires résultant d'une exploitation ESF ou non. Avant de se décider, il faut donc s'assurer qu'une ouverture partielle à destination des ESF ne nuira pas aux différentes aides, dont notamment le chômage partiel ou le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Damien GRANGE indique avoir obtenu la garantie d'une prise en charge à 100% de l'activité partielle même en cas d'une ouverture ESF, ce qui n'est pas le cas pour une ouverture partielle des remontées mécaniques. C'est pour cela qu'il ne faut pas imaginer une ouverture partielles remontées mécaniques qui générerait du chiffre d'affaires avec la vente de forfaits.

A ce jour, l'un des tapis de la Féclaz est propriété de l'ESF qui peut donc l'exploiter sans problème. Il semblerait cohérent de d'ouvrir le second tapis qui lui appartient à la station, ce qui poserait alors la question de celui du Revard, et de celui d'Aillons-Margeriaz.

La question de la sécurité et de gestion des flux avec également du public qui risque de se sentir frustré de ne pas pouvoir y accéder doit être sérieusement prise en compte.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **rejette** l'ouverture des tapis appartenant exclusivement aux stations (y compris à l'usage exclusif des ESF) sauf celui d'Aillons Margeriaz cofinancé par l'ESF,

2. REMONTEES MECANIKES – OUVERTURE DES TELESKIS / TELESIEGES AUX CLUBS

Sandra FERRARI indique que tous les équipements ne sont pas concernés.

En effet, le coût de fonctionnement d'un télésiège d'environ 1200€ par jour, ne permet pas une exploitation uniquement réservée aux clubs sans compter les problèmes liés à la gestion du personnel et aux plannings. La réflexion de porte donc sur le seul le télésiège du Sire.

Sandra FERRARI précise que le coût de fonctionnement d'un télésiège est de 841€ à la journée, et que certains clubs ne peuvent abonder financièrement qu'à hauteur de 400€ par jour.

Elle précise également qu'en cas d'ouverture de l'équipement il faudra définir si seuls les clubs du territoire pourront y accéder ou si l'on accepte un accès aux clubs voisins. A ce jour, les clubs du territoire demandeurs d'un accès sont le club de ski alpin de la Féclaz et celui des Aillons.

Franck PERRIN indique que les conditions actuelles d'enneigement sur cet équipement ne seront malheureusement pas acceptables avec le redoux annoncé.

Pierre-Damien GALENE confirme les propos de Franck PERRIN et indique également que les clubs ont déjà effectué des débuts de saison avec un enneigement défavorable et qu'ils ont su s'adapter, notamment en allant skier dans d'autres stations qui elles pourraient ouvrir et qui bénéficieraient d'un meilleur enneigement.

Il précise que si la station n'ouvre pas complètement, il semble difficilement acceptable de ne l'ouvrir qu'aux clubs, même en partie, car cela donnerait une mauvaise image au grand public.

Sandra FERRARI informe qu'à l'heure actuelle, les stations annonçant une ouverture réservées aux clubs sont celles de :

- Les Saisies
- Val-Cenis
- Courchevel.

Damien GRANGE estime que cette situation inédite est toutefois une véritable opportunité pour enseigner une culture montagnarde aux enfants par d'autres moyens que la pratique même du ski, et qu'ouvrir uniquement aux clubs serait une grosse erreur en termes d'image.

Franck PERRIN confirme les problèmes d'image que générerait une ouverture aux clubs exclusivement, même si le télésiège du Sire permettrait que cela reste un peu plus confidentiel de part son éloignement. Toutefois, le manque d'enneigement au Sire ajoute des risques supplémentaires liés à la sécurité, ce qui ne va pas dans le sens d'une ouverture pendant la période des vacances de Noël.

Le conseil syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions,

- **refuse** l'ouverture du télésiège du Sire aux seuls clubs de ski alpin.

Eu égard aux votes précédents, les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont annulés

Questions diverses : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI